



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 JUIN 2017
Convocation du 1^{er} juin 2017

Présents : Mesdames : Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Marion GEANT-BERSON, Dominique GRIS, Fabienne GRU, Marie-Hélène, HOFFER Lucie LEPAGE.
Messieurs : Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Thibaut FERTE, Emmanuel FLINOIS, Emmanuel PETIOT, Eric RADELET, Xavier TERRADE, Frédéric VANCON, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS.

Pouvoirs: Mme Chantal DELGADO donne pouvoir à Mme Lucie LEPAGE
Mme Djamila LASRI donne pouvoir à M. Xavier BELAIR
Mme Viviane BERNIER donne pouvoir à Mme Michèle CAQUIN
M. Stéphane MOURET donne pouvoir à Mme Fabienne GRU

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel PETIOT

Ouverture de Séance : 20h45

-
- 1- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2017**
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité
- 2- **Information :** Présentation de Monsieur Eric RADELET, nouveau Conseiller Municipal qui remplace Muriel HURTIS qui a déménagé.
- 3- **Décisions :**
Décision N°2017/05 : Marché de Télésurveillance des bâtiments communaux
Avenant n° 1 : Prestations de services de télésurveillance pour le nouveau site de l'espace culturel « La Tuilerie » situé rue de Paris pour un montant annuel de 1 200.00€ HT :
• Maintenance vidéo-protection : 780.00€ HT (65.00€ HT/mois)
• Télésurveillance : 420.00€ HT (35.00€ HT/mois)
- Décision N°2017/06 : Marché d'entretien des pelouses de la commune de Saint-Witz.
Attribution du marché d'entretien des pelouses du site Gué Malayé à la société SAS GARCIA (21, rue du Puits – 60570 ANDEVILLE) pour un montant annuel de 7 000.00 HT, soit 8 400.00€ TTC.

FINANCES

- 4- **Extension de la régie « événementielle-communication »** afin de pouvoir encaisser les cotisations des personnes désirant s'inscrire à la bibliothèque/médiathèque.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 33/17

- 5- **Création des tarifs adhésion à la bibliothèque/médiathèque au 1^{er}/09/ 2017**
Commune et CARPF : moins de 18 ans, les étudiants et demandeurs d'emploi : 1 euros - adultes commune et CARPF : 12 euros
Hors commune et CARPF : moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi : 5 euros - adultes: 15 euros

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 34/17

6- Augmentation des tarifs Ecole Municipale de Musique au 01/09/2017 + 1.40% indice IPC au 01/01/2017

	2016/2007	2017/2018
Cotisation Ad/enfant	355 €	360 €
Cotisation 2 ^{ème} enfant	320 €	322 €
Cotisation 3 ^{ème} enfant	290 €	295 €
2 ^{ème} instrument	320 €	320 €
Cours adulte ¾ heure	520 €	530 €
ATELIERS SEULS		
Formation musicale + Prépa BAC	140 €	145 €
Orchestre	80 €	80 €
Ateliers Musiques Actuelles	80 €	100 €
Chorale	80 €	100 €
Chœur de Montmélian (nouveau)		80 €
EXTERIEURS A LA CARPF		
Cotisation Ad/enfant	660 €	665 €
Cours adulte ¾ heure	960 €	970 €
Formation musicale	150 €	155 €
Orchestre	95 €	120 €
Atelier Musiques Actuelles	95 €	120 €
Chorale	95 €	120 €
Chœur de Montmélian (nouveau)		80 €
ADHERENT SUP ATELIER		
Atelier Musiques actuelles	30 €	40 €
Chorale	30 €	40 €

Légère baisse des adhérents : 118 en adhérents en 2016 ; 113 adhérents en 2017

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 35/17

7- Augmentation des tarifs Ecole Municipale de danse au 01/09/2017 + 1.40% indice IPC au 01/01/2017

Pour rappel : Il n'y a pas d'augmentation pour l'année scolaire 2016/2017

St-Witz & CARPF	2016/2017 CARPF	2016/2017 EXT.	2017-2018 CARPF	2017-2018 EXT.
Eveil corporel (4 à 6 ans)	127€	151€	131€	155€
Danse classique (2 cours)	225€	279€	230€	285€
Modern' jazz (1cours)	173€	225€	177€	230€
Classique et Jazz (3 cours)	279€	353€	286€	360€

Tarifs dégressifs en fonction du nombre d'enfants par famille à savoir :

- 10 % au 2^{ème} enfant
- 20 % au 3^{ème} enfant
- 30 % au 4^{ème} enfant

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 36/17

8- Augmentation des loyers des logements communaux au 01/09/2017 + 0.51% indice IRL au 01/01/2017

- 3 logements occupés par des employés communaux
- 1 logement occupé par un vigile
- 1 logement occupé par un professeur des écoles

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 37/17
Délibération n° 38/17
Délibération n° 39/17
Délibération n° 40/17
Délibération n° 41/17

9- Augmentation des tarifs périscolaires : cantine, garderie matin ou/et soir, NAP et mercredis + 1.40% indice IPC au 01/01/2017

Services (communes et CARPF)	2016/2017			2017/2018		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
Cantine	3.20€	4.25€	4.55€	3.25€	4.30€	4.60€
Etude	36.00€	36.00€	36.00€	36.50€	36.50€	36.50€
ALSH	1.25€	1.55€	1.65€	1.30€	1.60€	1.70€
Garderie matin et soir	32.50€	43.30€	45.50€	33.00€	44.00€	46.00€
½ forfait pour les mois de février et avril	16.25€	21.20€	22.75€	16.50€	22.00€	23.00€
Garderie du soir	25.25€	32.85€	35.40€	25.60€	33.30€	35.90€
½ forfait pour les mois de février et avril	12.60€	16.40€	17.65€	12.80€	16.65€	17.95€
Garderie du matin	15.35€	19.95€	21.45€	15.50€	20.20€	21.70€
½ forfait pour les mois de février et avril	7.65€	10.00€	10.70€	7.75€	10.10€	10.85€
Garderie exceptionnelle	4.60€	5.95€	6.40€	4.70€	6.00€	6.50€
NAP	2.50€	2.50€	2.50€	3.00€	3.00€	3.00€
Hors CARPF	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
Cantine			5.50€			5.60€
Etudes			40.00€			40.50€
ALSH (plus de forfait)			30.00€	4.51€	4.70€	nouveau
Garderie matin et soir			48.00€			48.70€
½ forfait pour les mois de février et avril			25.00€			25.20€
Garderie du soir			38.00€			38.50€
½ forfait pour les mois de février et avril			20.00€			21.00€
Garderie du matin			23.00€			23.50€
½ forfait pour les mois de février et avril			13.00€			14.00€
Garderie exceptionnelle			8.00€			8.10€
NAP	3.00€	3.00€	3.00€	4.00€	4.00€	4.00€

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 42/17

10- Augmentation des tarifs extrascolaires (périodes de vacances scolaires) + 1.40% indice IPC au 01/01/2017

Jusqu'à présent les tarifs extrascolaires de l'Accueil de Loisirs pour participation à des animations extérieures, notamment durant les grandes vacances, avaient été fixés au forfait, alors que la convention qui nous lie à la CAF a été rédigée pour un nombre d'heures déclarées et réalisées. Nous remettons les tarifs en conformité avec la convention de CAF.

Dénomination	Wéziens/CARPF	EXTERIEURS
Sorties Ados	4€/heure	6€/heure
Stage Multisport (intervenant ALSH)	2.50€/heure	5€/heure
Stage Musique (école de Musique)	2€/heure	4€/heure
Stage Sportif (intervenant extérieur)	3€/heure	6€/heure

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 43/17

11- Municipalisation de la Chorale de Montmélian au 01/09/2017

Suite à la démission du chef de chœur, l'association va être dissoute. La commune va intégrer la chorale « adultes » à l'Ecole Municipale de Musique. La mission de chef de chœur sera confiée à un professeur de musique ayant toutes les compétences en matière de chorale dès la rentrée de septembre 2017.

Après accord du Président de l'association, le Conseil Municipal vote la municipalisation de la Chorale de Montmélian au sein de l'Ecole Municipale de Musique et la nomme «Chœur de Montmélian ».

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°44/17

12- Transports scolaires

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France participe au financement des abonnements aux transports scolaires pour l'année 2017/2018.

		95			
Abonnement	Elèves	Participation CARPF	Participation CD 95	Reste à charge	Coût total
Imagin'R	Collégiens non boursiers	102,00 €	167,00 €	81,00 €	350,00 €
	Collégiens boursiers cat 1	102,00 €	222,67 €	25,33 €	
	Collégiens boursiers cat 2	46,34 €	278,33 €	25,33 €	
	Lycéens non boursiers	171,00 €	- €	179,00 €	
	Lycéens boursiers cat 1	203,00 €	55,67 €	91,33 €	
	Lycéens boursiers cat 2	164,00 €	111,33 €	74,67 €	
	Etudiants	171,00 €	- €	179,00 €	
OPTILE	Collégiens et Lycéens (boursiers et non boursiers)	102,00 €	102,00 €	de 12€ à 800€	Minimum 114 €

Le Conseil Municipal prend acte de la convention liant Kéolis-CIF et la CARPF dans la gestion des titres de transports.

Information

13- Modernisation du recouvrement des produits de la régie périscolaire ; Mise en place du paiement par carte bancaire, prélèvement automatique et du titre payable par Internet (TIPI)

Les moyens de paiement acceptés à ce jour, sont le numéraire (dans la limite légale de 300€), les chèques bancaires et les chèques emploi service universel (CESU) prépayés. Pour information, 95% des recettes sont encaissées par chèque bancaire.

De nouveaux moyens de paiement automatisés tels que la carte bancaire, le prélèvement automatique ou le titre payable par internet (TIPI) permettraient de faciliter le paiement à la régie par les usagers.

En effet, la mise en place du prélèvement automatique permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

La DGFIP garantit un accès gratuit au prélèvement automatique

Pour le TIPI, le paiement s'effectue dans ce cas via le « portail famille » du site internet de la ville, lui-même interfacé avec le portail de la DGFIP mis à disposition de la collectivité par convention.

Le paiement par carte bleue permet d'éviter des encaissements en numéraire supérieurs au seuil de 300 euros ou des paiements fractionnés.

L'instruction codificatrice N° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics précise, en ce sens, que par mesure de simplification, il est admis qu'un nouveau moyen de paiement automatisé (carte bancaire, prélèvement) puisse être mis en œuvre sans mise à jour préalable de l'acte constitutif de la régie, dès lors que la régularisation a lieu lors de la prochaine réunion de l'instance délibérative lorsque cet acte doit prendre la forme d'une délibération.

Le conseil approuve les nouveaux moyens de paiement.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°45/17

14- Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2017

Lors de l'élaboration de notre budget, nous avons prévu les dernières dépenses liées à la construction de La Tuilerie au chapitre 21 (immobilisation) alors que nous aurions dû les prévoir au chapitre 23 (construction)

Il nous convient donc de réaliser l'écriture suivante :

- Chapitre 21 article 2135 : - 120.000 euros
- Chapitre 23 article 2313 : + 120.000 euros

Cette modification ne change pas l'équilibre du budget.

Le Conseil municipal vote la décision modificative.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 46/17**

15- Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2017

Cette décision concerne à nouveau la régularisation des écritures suite aux transferts de compétences au SICTEUB et au SIECCAO.

Le trésorier nous demande de réaliser les écritures suivantes de régularisation :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Investissement	020 : 36.602,18 euros	36.602,18 euros article 001
	020 : 38.557,95 euros	38.557,95 euros article 1068

Ces écritures sont budgétaires et sont des régularisations.

Elles ne changent pas l'équilibre du budget et ne généreront pas de mouvement de trésorerie.

Le Conseil Municipal vote la décision modificative.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 47/17**

16- Redevance occupation du domaine public : Cirques

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2012, nous avons voté les tarifs pour l'occupation du domaine public pour les marchés, les tournages et les manèges sans tarifier les cirques. Ceux-ci sont actuellement tarifier comme les manèges.

Il faut donc convenir d'un tarif d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal fixe :

- Le tarif d'occupation du domaine public pour les cirques à 300 euros pour une période de 5 jours
- La participation au raccordement électrique à 10 euros/jour.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°48/17**

17- Redevance occupation du domaine public : Terrasse Le Saint-Witz Lounge

Le Bureau Municipal a donné son accord à Monsieur Bruno MARGARITTA, gérant du Saint-Witz Lounge pour l'installation d'une terrasse de 17,8m2 sur le parking du centre commercial, pour la période du 29 mai au 31 octobre 2017.

Le Conseil Municipal :

- fixe le tarif à 500 euros pour 12 mois au prorata de la période d'occupation.
- autorise la signature de la convention avec Monsieur MARGARITTA.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°49/17**

18- Subvention FCPE

Une subvention de 150€ avait été votée pour la PEEP collège, la FCPE Collège remplaçant la PEEP collège cette subvention lui est versée.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 50/17**

AFFAIRES GENERALES

19- Contribution fiscalisée versée au SIAH au titre de son Budget Primitif 2017 - concernant les eaux pluviales et la GEMAPI

Notre contribution au SIAH pour les compétences eaux pluviales et la GEMAPI pour l'année 2017 s'élève à 81.593 euros.

Ce montant est fiscalisé et payé par le contribuable via la taxe d'habitation et n'apparaît donc pas dans notre budget.

Le Conseil Municipal approuve ce montant et la fiscalisation car le nombre d'habitants est proportionnel aux bassins.

20- Jury d'assises 2018

Chaque année la commune doit désigner à partir de la liste électorale, par tirage au sort, 6 personnes âgées de plus de 26 ans, susceptibles de siéger à la Cour d'Assises de Pontoise, en qualité de Juré pour l'année 2018.

Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

- Mr Johan AMARA (n° 11) 08 ruelle de la Muette
- Mme Sonia CAMAS épouse MORTIER (n° 325) 25 rue des 13 Saules
- Mr Marc AURIN (n° 53) 2 rue des Tuileries
- Mr Léo FUSEE (n° 748) 31 rue du Gué d'Orient
- Melle Caroline PELLETIER (n° 1520) 16 rue des Longs Lieux
- Mme Christiane JANSSEN épouse MOORGHEN (n° 1032) 19 rue de la Grande Fontaine

Une personne supplémentaire a été désignée :

- Mr Gaël GEANT (n° 777) 2 Pavé des Hermites

Le Conseil Municipal approuve le tirage au sort de 6 personnes et 1 personne supplémentaire.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 52/17

21- Renouvellement de la commission de suivi du site de « La Cartoucherie »

Le mandat des membres de la commission de suivi du site arrive à expiration le 24 juillet 2017 (créée en 2012). Cette commission a pour objectif :

- la création d'un cadre d'échange et d'information sur les actions à mener
- Le suivi des activités et des installations
- Promouvoir l'information au public (décisions, incident ou accident)

Pour mémoire le titulaire est Germain BUCHET et le suppléant est Joël VANDERSTIGEL.

Le Conseil Municipal désigne :

Monsieur Germain BUCHET est désigné titulaire

Monsieur VANDERSTIGEL est désigné suppléant

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 53/17

22- Adhésion de communes au SITRARIVE – Syndicat de la Thève

Lors de la dernière séance du Conseil Syndical du SITRARIVE du 10 mars 2017, l'assemblée a voté à l'unanimité l'adhésion des communes de Ver sur Launette et Fontaine-Chaalis.

Chaque commune adhérente doit confirmer l'adhésion de ces deux communes.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au SITRARIVE des communes de Ver sur Launette et Fontaine-Chaalis.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 54/17

23- Compétences transférées à la CLECT - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : compétences pour le ramassage des points noirs

Les statuts de la CARPF définissent que la communauté n'assure pas le ramassage des points noirs ou dépôts sauvages mais assurerait en revanche le traitement.

L'ancienne Communauté d'Agglomération Val de France assurait le ramassage des points noirs ; la compétence doit ainsi être restituée aux 6 communes de l'ancienne communauté : Gonesse, Bonneuil en France, Sarcelles, Garges les Gonesse, Villiers le Bel et Arnouville.

Cette restitution se fera en déterminant un montant de compensation en fonction notamment des charges de personnels et des charges liées aux biens engendrées par cette mission.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 08 mars 2017 relatif à la restitution aux communes de l'ex CA Val de France de la compétence ramassage des points noirs.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 55/17

URBANISME

24- Garantie d'emprunt DOMAXIS

Toutes les opérations de construction de logements sociaux sont financées par l'emprunt, par le bailleur et auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Les emprunts sont cautionnés par les communes accueillant les constructions et confortés par la communauté d'agglomération.

Le cautionnement n'est pas intégré au montant de la dette de la commune.

La SA d'HLM DOMAXIS se propose d'acquiescer auprès du promoteur ELGEA, un programme immobilier en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 39 logements locatifs sociaux, ainsi que 39 emplacements de parking en extérieur.

Dans le cadre du montage financier de ce programme, DOMAXIS sollicite l'octroi par notre commune d'une garantie à 100 % des emprunts qui seront contractés auprès de la caisse de dépôts :

- 1 prêt PLUS foncier d'un montant de 1 549 999 euros sur une durée d'amortissement de 40 ans,
- 1 prêt PLUS bâti d'un montant de 982 240 euros sur une durée d'amortissement de 60 ans
- 1 prêt PLAI foncier d'un montant de 630 752 euros sur une durée d'amortissement de 40 ans
- 1 prêt PLAI bâti d'un montant de 1 070 111 euros sur une durée de 10 ans de 60 ans

En contrepartie nous bénéficierons d'un quota de réservation 20 % soit 3 logements PLAI et 5 logements PLUS (1T2 (1PLAI), 5T3 (4 PLUS, 1PLAI) et 2T4 (1 PLUS, 1 PLAI))

- L'État a 30 % de réservation,
- La CARPF une part variable selon la subvention qu'elle accorde,
- La région 5 % si elle apporte de l'aide.
- Le reste est à disposition de l'organisme DOMAXIS Groupe Action Logement, qui attribue les logements lors d'une commission composée de représentants mairie, de l'EPCI, du bailleur, d'associations de locataires, d'insertion.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord de principe pour garantir l'ensemble des prêts qui seront souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- demande à la CARPF de cautionner en 2^e main la garantie d'emprunt.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 56/17

25- Révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées PDIPR

Nous avons voté ce plan en 2008 en collaboration avec le Codérando et la FFRP et nous avons inscrit les chemins suivants :

- rue Saint-Louis
- rue des Moulins à Vents
- rue du Haut de Senlis
- rue de la Fontaine aux Chiens
- rue Charles Peguy
- rue de la Tour Carrée

Nous n'avons apporté aucun changement depuis, ni de nouveaux chemins à inscrire.

Information

26- ELGEA : Avenant au protocole d'accord

Le protocole d'accord signé entre la commune de Saint-Witz et la société ELGEA, pour la réalisation d'un projet immobilier en centre-ville, prévoyait la construction d'un centre médical et de 33 logements locatifs sociaux.

Depuis, les personnels de santé se sont retirés du projet.

En conséquence, l'espace réservé au centre médical sera remplacé par des logements supplémentaires, ce qui conduira à réaliser 39 logements locatifs sociaux et 39 places de stationnement. Le permis de construire a été déposé avec ces nouvelles données.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au protocole pour acter cette modification.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au protocole avec la société ELGEA pour la réalisation de 39 logements locatifs sociaux au lieu de 33 et la suppression du projet de centre médical.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 57/17

DIVERS

Rythmes scolaires rentrée scolaire 2017/2018

Statut quo, aucun texte officiel n'a été publié à ce jour concernant la semaine à 4 jours.

La discussion est reportée à l'année prochaine afin de prendre du temps pour approfondir le sujet : réflexion, concertation et consultation.

Avenant au contrat d'entretien et de dépannage des installations de chauffage - ventilation – climatisation – Espace Culturel La Tuilerie

Nous ajoutons au contrat un service d'astreinte 7/7j 24/24h sur les installations de climatisation - ventilation – chauffage.

Le montant annuel est de 3.735,04 euros HT soit 4.482,04 euros TTC

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 58/17

Fête de la Musique 2017

- **Mardi 20 juin** espace culturel La Tuilerie :
de 17h à 20h scène ouverte wézienne
de 20h à 23h concert-soirée dansante animé par K&FLAV
Restauration par l'association du personnel communal
- **Mercredi 21 juin** de 20h à minuit : Saint-Witz Lounge : Groupe de 3 musiciens.

Convention de mise à disposition d'une balayeuse avec chauffeur est prévue avec la ville de Fosses.

Le coût est de 5.000 euros TTC pour 4 passages dont 2 étendus à la zone hôtelière et à la zone d'activités.
Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention avec la Ville de Fosses.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 59/17**

Info sécurité : Delta Sécurité/Réactive

La société DELTA qui assure la télésurveillance n'a pas trouvé d'arrangement financier avec la société REACTIV, dont le contrat ne porte que sur les bâtiments communaux.

La commune ne peut en aucun cas intervenir dans le domaine privé. Elle ne peut obliger REACTIV à intervenir chez les particuliers.

Si les contrats de télésurveillance des Wéziens stipulent qu'un vigile va intervenir, ils sont en droit de protester et de réclamer cette intervention à Delta ou autres.

C'est aux particuliers de souscrire des contrats avec des entreprises de télésurveillance.

Les feux tricolores :

Le fonctionnement des feux tricolores est évoqué, des améliorations sont à prévoir.

Le décret du 7 mai 2017

Le décret concerne les possibilités d'exemption des communes aux constructions de logements sociaux.

Les dossiers devront être présentés par les communautés d'agglomération et seront examinés par une commission spéciale, qui statuera sur les obligations des communes.

Marion BERSON-GEANT a adressé un courrier à Monsieur le Maire concernant son terrain.
Joël VANDESTIGEL précise qu'une réponse écrite lui sera apportée par Monsieur le Maire.

Fin de séance : 23 heures 45.

Secrétaire de séance,
Emmanuel PETIOT.



Le Maire,
Germain BUCHET.

